



LINGOLSHEIM

République Française  
Bas-Rhin

**Arrêté temporaire n ° 131 du 26/03/2018**

**Rue barrée**

**Rue du Château**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM**

**Vu** le code des Communes,

**Vu** le code de la route,

**A l'occasion de la cérémonie du 8 mai 1945**

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

**ARRÊTE**

Les règles de circulation dans la rue du Château sont modifiées comme suit :

**ARTICLE 1 :**

La circulation sera interdite dans la rue du Château, à partir du n° 3 jusqu'au n° 29, le 8 mai 2018, pendant la durée de la Cérémonie, à savoir de 9 h 30 à 12 h.

**ARTICLE 2 :** La rue du Château étant en sens unique entre les numéros 5 et 25, une déviation se fera rue du Souvenir. Pour les véhicules venant de la rue du Maréchal Foch, une déviation se fera par la rue des Dames.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de la Ville de Lingolsheim  
Monsieur le Commissaire de Police de Lingolsheim  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie adressée à :

EMS DEPN

Police Lingolsheim

Fait à Lingolsheim le 26 mars 2018

Le Maire

Yves BUR

